

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 novembre 2009, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

09/11/422 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 4.3 Demande d'appui pour l'entente relative aux constats d'infraction sur les routes numérotées
- 5.3 Directeur du service de traitement des eaux – embauche de monsieur Roger Forgues
- 10.3 Adjudication de contrat pour la fourniture d'une camionnette de type Ford F-205 2010 pour le service de sécurité incendie

ADOPTÉE

09/11/423 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

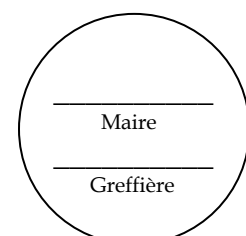
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2009.

ADOPTÉE



09/11/424 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (2009-09-08) - DÉPÔT

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 8 septembre 2009.

09/11/425 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller René Pinsonneault, pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 10 novembre 2009 au 9 mars 2010, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

09/11/426 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

CONFORMÉMENT à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Marc Roy fait lecture du rapport sur la situation financière de la ville de L'Île-Perrot et en dépose copie au conseil.

09/11/427 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le 6^e alinéa de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* en vertu duquel le conseil municipal est habilité de décréter un moyen alternatif à la distribution obligatoire du rapport du maire à chaque adresse civile.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

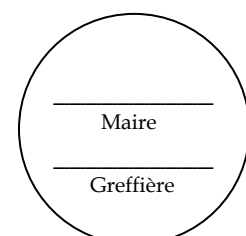
DE DÉCRÉTER qu'au lieu de cette distribution, le texte du rapport du maire sur la situation financière de la ville de L'Île-Perrot soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

09/11/428 SUBVENTION - OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'organisme « Opération Nez rouge » en date du 15 septembre 2009 à titre de commandite d'une soirée.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'appuyer cet organisme.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER une subvention de 600,00\$ à l'organisme « Opération Nez rouge ».

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

09/11/429 DEMANDE CONCERNANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES SUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT qu'une entente-cadre relative au traitement des constats d'infraction devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Justice et Procureur général s'est engagé par cette entente-cadre à confier aux municipalités qui le demandent, la gestion, par leur cour municipale, de certains constats d'infraction délivrés au nom du Procureur général du Québec sur le territoire où la cour municipale a compétence;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a autorisé, par résolution, le 28 mai 2008, le directeur général et le préfet à signer l'entente et, que la MRC l'a fait parvenir au coordonnateur des services aux cours municipales, M^e Marc Lahaie, le 18 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que la MRC a tenté à plusieurs reprises de savoir où en était l'état d'avancement des travaux pour la mise en place de ce service;

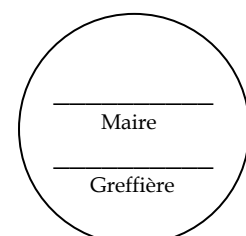
CONSIDÉRANT que la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges est prête à offrir ce nouveau service aux citoyens, à traiter ces constats d'infraction, et qu'elle a effectué les démarches nécessaires afin d'avoir le personnel compétent pour effectuer le travail;

CONSIDÉRANT que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des 23 municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

CONSIDÉRANT que la MRC s'interroge fortement sur les nombreux retards de la part du gouvernement provincial pour la mise en place de ce service;

CONSIDÉRANT que la MRC désire mettre en œuvre l'entente signée depuis plus d'une année déjà, et ce avant la fin de l'année 2009, afin d'offrir un service de police de proximité à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC a déployé tous les efforts nécessaires pour accélérer ce service et elle considère faire face à une attente non justifiée de la part du gouvernement pour la mise en œuvre de l'entente et la mise en place du service;



POUR CES MOTIFS,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot appuie les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la demande pour obtenir une rencontre avec les représentants du ministre de la Justice, du ministre de la Sécurité publique et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans les plus brefs délais, afin de faire débloquer le dossier et de permettre la mise en place du service pour l'ensemble de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur le député de Vaudreuil, Yvon Marcoux, à madame la députée de Soulanges, Lucie Charlebois ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

09/11/430 DEMANDE D'APPUI POUR L'ENTENTE RELATIVE AUX CONSTATS D'INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-08-26-13 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges établissant les étapes pour la signature de l'entente relative aux constats d'infraction sur les routes numérotées et demandant une rencontre avec les représentants des différents ministères impliqués;

CONSIDÉRANT que toutes les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges restent vaines;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges réitère que la cour municipale régionale est prête à accueillir les constats d'infraction sur les routes numérotées et désire débiter les travaux avant la fin de l'année 2009;

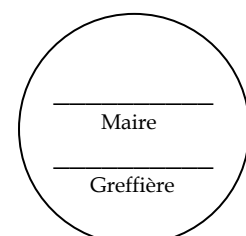
CONSIDÉRANT que la cour municipale régionale est prête à procéder au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées, soit en utilisant une double saisie des informations ou en projet pilote avec le transfert des données électroniques;

POUR CES MOTIFS,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot appuie les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour demander au ministère de la Justice d'obtenir le traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées, soit en utilisant une double saisie des informations ou en projet pilote avec le transfert des données électroniques avant le 31 décembre 2009.



QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur le député de Vaudreuil, Yvon Marcoux, à madame la députée de Soulanges, Lucie Charlebois, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Rainville déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison de son lien de parenté avec un des employés, il s'abstient de voter.

09/11/431 PRÉPOSÉS AU TRAVAIL GÉNÉRAL DE LA VOIRIE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des ressources humaines daté du 22 octobre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER messieurs Michel Dagenais et Johnny Brown, en tant que préposés au travail général de la voirie avec le statut de salarié temporaire, pour la période du 19 octobre 2009 au 31 décembre 2009 inclusivement, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés(es) de service, section locale 800 actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/11/432 CONCIERGES - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des ressources humaines daté du 6 octobre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

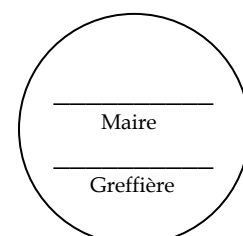
D'EMBAUCHER messieurs Jean-Pierre Nadeau, domicilié à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Michel Therrien, domicilié à L'Île-Perrot et Pascal Mercier, domicilié à L'Île-Perrot, en tant que concierges avec le statut de salarié temporaire, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés(es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/11/433 DIRECTEUR DU SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX - EMBAUCHE DE MONSIEUR ROGER FORGUES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment



D'EMBAUCHER monsieur Roger Forgues, en tant que directeur du service de traitement des eaux, avec le statut d'employé cadre.

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 12 décembre 2005.

QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique de rémunération et conditions de travail des employés(es) cadres actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/11/434 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 OCTOBRE 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 octobre 2009, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 376 356,73\$.

ADOPTÉE

09/11/435 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU SECOND SEMESTRE

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé au conseil les états comparatifs du second semestre de l'exercice financier 2009.

09/11/436 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2008

CONFORMÉMENT à l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et l'Arrêté de la ministre en date du 3 décembre 2007, la trésorière a déposé au conseil le rapport portant sur les indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

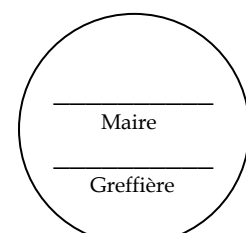
09/11/437 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER les amendements budgétaires effectués par la trésorière durant la période comprise entre le 1^{er} mai 2009 et le 25 octobre 2009, tels que détaillés dans son rapport du 25 octobre 2009 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



09/11/438 CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN - LOGICIELS D'APPLICATION MUNICIPALE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RENOUELER pour l'année 2010 les contrats de service d'entretien de logiciels et de soutien technique à GFI Solution d'affaires au montant de 23 532\$, taxes en sus et à PG Gouvern au montant de 22 795\$, taxes en sus.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 49 976\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 1-02-132-00-414.

D'AUTORISER M^{mes} Céline Charette et Danielle Rioux à signer pour et au nom de la Ville lesdits contrats.

ADOPTÉE

09/11/439 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 615 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 489 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE, D'UNE CAMIONNETTE DE TYPE F-250 AINSI QUE TOUT ACCESSOIRE NÉCESSAIRE À LA MISE EN SERVICE DESDITS VÉHICULES »

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement numéro 615 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 489 000\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne, d'une camionnette de type F-250 ainsi que tout accessoire nécessaire à la mise en service desdits véhicules ».

09/11/440 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES ET DES GLISSADES

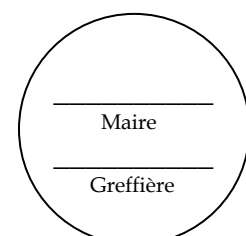
CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 20 octobre 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services récréatifs dans son rapport du 28 octobre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADJUGER le contrat relatif à l'entretien des patinoires et des glissades pour la saison hivernale 2009-2010 à la compagnie « Floracom », sise au 45-3, Place du Lac à Granby (Québec), J2G 9M1, au coût de 56 211,74\$, toutes taxes incluses, le tout conformément à leur soumission datée du 19 octobre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 53 721,75\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-730-20-447.

ADOPTÉE

09/11/441 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'acquisition d'un photocopieur de modèle WorkCentre5225 pour le service de sécurité incendie chez Xerox (GDM a.c.a.).

QUE cette acquisition soit faite sur une base de location-achat, échelonnée sur une période de 60 mois, au coût mensuel de 138,11\$ et de 0,0120\$ la copie, conformément à leur soumission datée du 27 octobre 2009.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-220-00-517.

ADOPTÉE

09/11/442 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION AUTOPOMPE 2009 POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public;

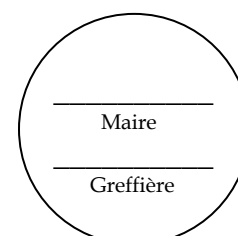
CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 20 octobre 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de sécurité incendie dans son rapport du 27 octobre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat relatif à fourniture d'un camion autopompe 2009 pour le service de sécurité incendie à la compagnie « Techno Feu Inc. », sise au 105, rue Marie-Victorin à St-François-du-Lac (Québec) J0G 1M0, au coût de 338 414,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 16 octobre 2009.



D'AUTORISER à cette fin une dépense de 365 064,10\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

09/11/443 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE DE TYPE FORD F-250 2010 POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 30 septembre 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de sécurité incendie dans son rapport du 27 octobre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat relatif à fourniture d'une camionnette de type Ford F-250, 2010 pour le service de sécurité incendie au concessionnaire « Avantage Ford », sis au 30, boulevard Don-Quichotte à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6M5, au coût de 38 151,75\$, taxes incluses, le tout conformément à leur soumission datée du 29 septembre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 36 461,75\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

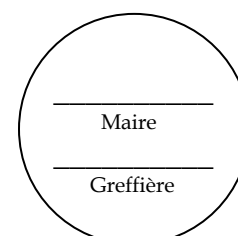
09/11/444 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUELEMENT DE MANDAT

CONSIDÉRANT le règlement numéro 506, constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'article 2.7 dudit règlement prévoit que la durée d'un mandat est de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les postes détenus par madame Nicole Allard et messieurs Pascal Berthelot et Michel Proulx sont devenus vacants;

CONSIDÉRANT que ces personnes ont manifestés leur volonté de soumettre leur candidature pour les 2 prochaines années;



CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire dans son rapport daté du 28 octobre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RENOUELER, rétroactivement au 15 septembre 2009, pour une période de 2 ans, les mandats de madame Nicole Allard et de messieurs Pascal Berthelot et Michel Proulx, pour se terminer le 15 septembre 2011.

ADOPTÉE

09/11/445 P.I.I.A. – ZONE C-35 (110, GRAND BOULEVARD) – ENSEIGNE BONI-SOIR

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 septembre 2008 par sa résolution numéro 08/09/342 pour le projet « 110 Grand boulevard » et modifié par les résolutions suivantes : 09/02/064 et 09/04/146;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Enseignes Transworld » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 3 novembre 2009.

IL EST

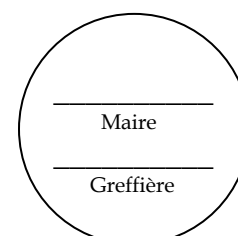
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour la zone C-35, au 110, Grand boulevard concernant les enseignes attachées et détachées au bâtiment, le tout selon le plan préparé par « Les Enseignes Transworld », daté du 16 septembre 2009, dossier 010645m2 (1/3 et 2/3).

ADOPTÉE

09/11/446 P.I.I.A. – ZONE H-08 (LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE) – AJOUT D'UN MODÈLE (JASPER) / LES CONSTRUCTIONS DASTOUS INC.

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 14 octobre 2008 par sa résolution numéro 08/10/383 pour le projet « Les Manoirs



de L'Île-Claude » et modifiée par les résolutions suivantes : 08/10/384, 09/04/147, 09/04/148, 09/05/206, 09/07/291, 09/07/292 et 09/10/417;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Construction Dastous Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 3 novembre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout du modèle Jasper, le tout selon le plan dessiné par « Gestion Daniel Barrette » et daté du mois d'octobre 2009.

ADOPTÉE

09/11/447 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) PHASE III - AJOUT DE MODÈLES / LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.

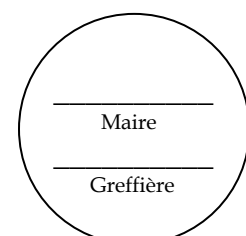
CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293 et 09/07/294;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Constructions M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 3 novembre 2009.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout des modèles suivants :

- Alexandra
- W6824
- Britania
- Champlain

DE REFUSER les modèles suivants :

- Clara
- Le Viceroy
- Langlois
- Chanteclair
- Mont-Village

ADOPTÉE

**09/11/448 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) PHASE III -
MODIFICATION DU MODÈLE VIRGINIE / LES CONSTRUCTIONS
M.C. INC.**

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293 et 09/07/294;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Constructions M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

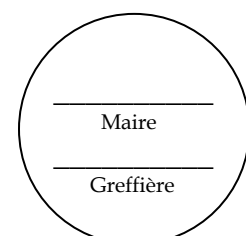
CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 3 novembre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. de la façon suivante :

- modifier le plan no. 459 (Virginie) pour permettre l'ajout d'une pièce en haut du garage;



- permettre la possibilité de construire le bâtiment avec un garage de 4,87 mètres ou de 6,7 mètres.

Le tout selon le plan déposé et préparé par Les Constructions M.C. Inc.

ADOPTÉE

09/11/449 MANDAT À LA FIRME INSPEC-SOL - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉLIMINAIRE SUR LE GRAND BOULEVARD ET SUR LA RUE DES PIONNIERS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Inspec-Sol », sise au 4600, boulevard de la Côte-Vertu, à Montréal (Québec), H4S 1C7, pour réaliser une caractérisation environnementale préliminaire sur le Grand boulevard et sur la rue des Pionniers aux environs du commerce « Jerry Service Garage », au coût de 9985,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 2 octobre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 771,32\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-311-00-411.

ADOPTÉE

09/11/450 MANDAT À LA FIRME GROUPE ABS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE SUR LA 10^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

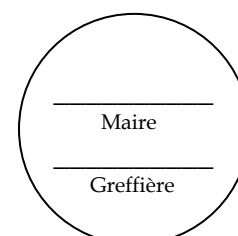
DE MANDATER la firme « Groupe ABS », sise au 17, rue de l'Industrie, à St-Rémi (Québec), J0L 2L0, pour réaliser une étude géotechnique accompagnée d'un échantillonnage environnemental sur la 10^e avenue, en prévision de la réalisation du projet de réfection des infrastructures municipales, au coût de 13 250,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 27 août 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 14 293,44\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 22-300-01-000.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 45.



Dépôt d'une pétition par monsieur Peter Foley, domicilié au 21, 4^e avenue, à l'effet de demander l'installation de deux dos-d'âne sur la 5^e avenue, soit un face au 79, 5^e avenue et le second face au 137, 5^e avenue.

09/11/451 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

